

LE PRÉSIDENT



L'an deux mille dix huit, le 12 avril, à 18 heures, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLÉANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Matthieu SCHLESINGER,

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 06/04/2018

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER
BOU : Mme Michèle BLANLUET
CHANTEAU : Mme Nadine DUPRE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, M. Christian BOUTIGNY
CHECY : Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU
INGRE : Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON
MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE, Mme Guylaine MARAVAL (jusqu'à 18 h 30 puis pouvoir à M.BELOUET)
ORLÉANS : Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Martine ARSAC, M. Thomas RENAULT, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT (pouvoir à M.FOUSSIER jusqu'à 18 h 45 puis présente), M. Soufiane SANKHON, Mme Florence CARRE, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme ANTON jusqu'à 19 h 00 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, M. Michel BRARD (jusqu'à 19 h 00), M. Jean-Philippe GRAND, Mme Arlette FOURCADE
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 20)
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, M. Pascal LAVAL (à partir de 18 h 15)
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER (à partir de 18 h 25), Mme Françoise GRIVOTET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 19 h 05 puis pouvoir à Mme MORIO), Mme Chantal MORIO
SARAN : M. Christian FROMENTIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHANTEAU : M. Jannick VIE donne pouvoir à Mme Nadine DUPRE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN
MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : M. Jean-Michel PELLE donne pouvoir à Mme Guylaine MARAVAL (jusqu'à 18 h 30), M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Laurent BAUDE
ORLEANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Philippe BARBIER, M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, Mme Chantal DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Martine ARSAC, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, Mme Aude DE QUATREBARBES donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Michel RICOUD donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN
ORMES : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à M. Jacques MARTINET
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO, M. Michel DELPORTE donne pouvoir à M. Christian BOUTIGNY
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES
SARAN : M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Thierry COUSIN (jusqu'à 19 h 05)

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, M. Anthony DOMINGUES, Mme Carole CANETTE
ORLEANS : Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme Hayette ET TOUMI, M. Philippe LECOQ
ORMES : Mme Jeanne GENET
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, Mme Sylvie DUBOIS

M. Philippe BARBIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 22 février 2018.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 22 février 2018.

VI 02 - Vie institutionnelle - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 03 - Vie institutionnelle - Modifications dans la composition de commissions thématiques.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres de commissions,
- a désigné nouveau membre suppléant de la commission Attractivité et économie Mme Michèle BLANLUET, et nouveau membre titulaire de la commission Territoires et proximité M. Gérard BONNEAU,
- a modifié en ce sens la délibération n° 6185 du conseil du 5 janvier 2017 modifiée relative à la composition des commissions thématiques d'Orléans Métropole.

VI 04 - Vie institutionnelle - Enseignement supérieur - Vie étudiante - Conseil de gestion de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines - Désignation d'un représentant de la métropole.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de la métropole au conseil de gestion de l'UFR Collegium lettres langues et sciences humaines de l'université d'Orléans ;
- a désigné Madame Niamé DIABIRA pour siéger dans cette instance.

VI 05 - Vie institutionnelle - Dépôts de pétrole d'Orléans (DPO) - Usine de traitement des ordures ménagères (UTOM) - Commissions de suivi de site - Renouvellement - Désignation des représentants de la métropole.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de la métropole au sein des commissions de suivi de site ;
- a désigné Monsieur Thierry COUSIN pour représenter la métropole au sein de la commission de suivi de site de l'usine de traitement des ordures ménagères (UTOM) exploitée par la société ORVADE sur le territoire de la commune de Saran ;
- a désigné Monsieur Eric ARCHENault pour représenter la métropole au sein de la commission de suivi de site DPO pour les Dépôts de Pétrole d'Orléans sur le territoire des communes de Semoy et Saint-Jean-de-Braye.

VI 06 - Conseil de développement - Nouvelle composition.

Le conseil métropolitain :

☞ a approuvé la composition du conseil de développement comme suit :

- Collège Economique et social :
 - Caisse des Dépôts et Consignations,
 - Centre des Jeunes Dirigeants du Loiret,
 - Chambre d'Agriculture du Loiret,
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret,
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret,
 - Chambre des Notaires,
 - Crédit Agricole Centre Loire,
 - Fédération du Bâtiment du Loiret,
 - Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM),
 - Jeune Chambre Economique d'Orléans,
 - LAB'O
 - Maison de l'Habitat,
 - Orléans Insertion Emploi,
 - Union des dirigeants d'entreprises de Loiret (UDEL/MEDEF),
 - Union des Professions Libérales,
 - Union départementale CFDT,
 - Union départementale CGT,
 - Accueil des Villes Françaises,
 - Vitrites d'Orléans,
 - Agreen Tech Valley,
 - Cosmetic Valley,
 - Dream,
 - Elastopole,
 - Nekoe,
 - S2E2,
 - SNCF Mobilité,
 - SNCF Réseaux,

- Collège Educatif, scientifique et culturel :
 - Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles Lettres et Arts,
 - Association des Amis des Musées d'Orléans,
 - Association d'étudiants O'Campus,
 - Association T'Libre Max,
 - Association des Jeunes du Laos (AJLA),
 - Association UFC – Que Choisir
 - Association Loiret Nature Environnement,
 - ASELQO,
 - BRGM,
 - Comité Régional Olympique et Sportif du Centre (CROS),
 - Conseil de l'Ordre des Médecins du Loiret,
 - CNRS,
 - ESCALE,
 - Faculté de Droit, Economie, Gestion d'Orléans,
 - Familles Rurales Centre Val de Loire,
 - FRAC,

- La Fabrique Opéra Val de Loire,
- Maison de retraite Nazareth,
- Orchestre symphonique d'Orléans,
- Scène Nationale,
- Université d'Orléans,
- Union Régionale des Professions de Santé – Médecins Libéraux du Centre,

- Personnalités qualifiées :
 - Isabelle BARANGER,
 - Jacques BATTISTELLA,
 - Gérard BESSON,
 - Suzanne BURON,
 - Nicolas-Gérard CAMPHUIS,
 - Maryse CHOLLET,
 - Didier COUTELLIER,
 - Bernard DEMAN,
 - Bernard DUBREUIL,
 - Christophe DUPONT,
 - Florence DUPRAZ,
 - Nicole ETCHEGOINBERRY,
 - Alain FOULQUIER,
 - Jean-Pierre GONTIER,
 - Guilhem JAMME,
 - Didier JAVOY,
 - Thierry de MARGERIE,
 - André MAGNON-PUJO,
 - Patrice MARTIN,
 - Marie-Madeleine MIALOT
 - Joël MIRLOUP,
 - Michèle PEPITONE,
 - Elisa PINAULT,
 - Chrysteie ROYER,
 - Laurent THOMAS
 - Denis URCULLU,

- a décidé que les membres des collèges « Economique et Social », « Educatif, Scientifique et Culturel » soient représentés chacun par un titulaire ;

- a décidé que le conseil de développement sera dirigé par un président élu assisté par un bureau et un ou plusieurs vice-présidents choisis parmi ses membres ;

VI 07 - Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Etat des travaux réalisés en 2017 - Information.

Le conseil métropolitain a pris acte, en application de l'article L.1431-1 du code général des collectivités territoriales, de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2017.

RESSOURCES

RESS 01 - Finances - SA HLM France Loire - Acquisition et travaux d'amélioration de 18 logements Clos saint François à Saint Jean de Braye - Garantie d'un emprunt de 1 600 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 800 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 600 000 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et Orléans Métropole.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01 - Emploi – Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'attribution des subventions aux associations d'insertion mentionnées dans la délibération ;
- a approuvé les conventions et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

AE 02 - Agriculture urbaine et périurbaine – Soutien à la création d'entreprises et à l'agriculture périurbaine - Approbation d'une convention à passer avec l'association PES45 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a décidé d'attribuer à la couveuse d'entreprises PES45 une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au titre de l'année 2018 pour soutenir le fonctionnement de l'association pour sa branche agricole ;
- a approuvé la convention à passer avec PES 45 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 03 - Agriculture urbaine et périurbaine – Soutien à l'activité agricole par la recherche et développement - Approbation d'une convention à passer avec le Comité de développement horticole de la région Centre-Val de Loire - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a décidé d'attribuer au CDHRC une subvention d'investissement d'un montant total de 83 618 € sur 3 ans avec un versement de 20 000 € au titre de l'année 2018 pour soutenir ce projet de recherche et développement de mini rosiers urbains ;
- a approuvé la convention à passer avec le CDHRC relative aux conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au projet de recherche et développement de mini rosiers urbains ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 04 - Enseignement supérieur, recherche, transferts de technologie et vie étudiante - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2016-2019 passée avec Orléans Loiret Val de Loire Technopole - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2018.

Le conseil de métropolitain a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 1 227 280 euros au titre de l'année 2018 à l'association Orléans Val de Loire Technopole et a approuvé l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2016-2019.

AE 05 - Enseignement supérieur, recherche, transferts de technologie et vie étudiante - Pôle de compétitivité durabilité de la ressource en eau associée aux milieux DREAM - Approbation d'une convention à passer avec l'association DREAM au titre de l'année 2018 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au titre de l'année 2018 ;
- a approuvé la convention à passer avec le pôle de compétitivité DREAM ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au titre du programme d'actions 2018 ;
- a délégué Monsieur le Président pour signer la convention et tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

AE 06 - Enseignement supérieur, recherche, transferts de technologie et vie étudiante - Approbation d'une convention à passer avec l'association au Cluster NEKOE au titre de l'année 2018 - Attribution d'une subvention.

Le conseil de métropolitain :

- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 150 800 euros au titre de l'année 2018 ;
- a approuvé la convention à passer avec l'association Cluster NEKOE ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au titre du programme d'actions 2018 ;
- a délégué Monsieur le Président pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01 - Aménagement du territoire - Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - Contribution d'Orléans Métropole.

Le conseil métropolitain a approuvé la contribution écrite d'Orléans Métropole au projet SRADDET.

AT 02 - Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) – Commune de Saint-Jean-le-Blanc – Modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme – Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Jean-le-Blanc,
- a approuvé le dossier de la modification simplifiée n° 1 du PLU, tel qu'il est annexé à la délibération et qui sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme, l'affichage se faisant au siège d'Orléans Métropole ainsi qu'en mairie de Saint-Jean-le-Blanc,
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires.

AT 03 - Planification urbaine - Agence de l'urbanisme - Approbation d'une convention générale pluriannuelle de financement et de partenariat à passer avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO) pour la période 2018-2020 - Attribution d'une subvention pour l'année 2018.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention générale pluriannuelle de financement et de partenariat 2018-2020 à passer avec l'association « Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise »,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 000 € à l'association « Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise » pour l'année 2018.

AT 04 - Habitat-logement - Délégation des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'Etat - Enveloppes financières et objectifs 2018 - Approbation d'un avenant n° 5 (avenant principal 2018).

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'avenant n° 2018-05 « avenant principal 2018 » à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre à passer avec l'Etat, fixant les objectifs et droits à engagement (enveloppes financières) pour l'année 2018 pour le parc public et privé,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

AT 05 - Habitat-logement – Délégation de compétence des aides à la pierre – Gestion des aides à l'habitat privé – Convention passée avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) - Enveloppes financières et objectifs 2018 - Approbation d'un avenant n° 5.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 5 à la convention passée avec l'Anah relative aux conditions de gestion des aides pour le logement privé par l'Anah et fixant leurs modalités de paiement par l'Agence et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

AT 06 - Habitat-logement - Délégation des aides à la pierre 2016-2021 - Programmation prévisionnelle locative sociale 2018 des logements - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la programmation prévisionnelle des nouveaux logements sociaux pour l'année 2018, étant précisé que chaque opération fera l'objet d'une délibération individuelle, après instruction, permettant d'approuver son agrément ou l'attribution de subventions
- a approuvé les nouvelles modalités de versement des aides métropolitaines, qui seront insérées dans chaque convention de cofinancement.

AT 07 - Projet Interives – ZAC Interives 1 – Lancement de la concertation préalable à l'extension de la ZAC Interives 1 – Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Le conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis par la concertation portant sur l'extension du périmètre de la ZAC Interives 1 et a approuvé les modalités de ladite concertation.

AT 08 - Transports et déplacements – Mise en place d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique - Approbation du règlement d'attribution – Approbation d'une convention-type de partenariat pluriannuelle 2018-2020 à passer avec les vélocistes.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le déploiement du dispositif d'aide à l'achat de VAE jusqu'au 31 décembre 2020, le règlement de l'opération et la convention-type de partenariat pluriannuelle pour la mise en œuvre du dispositif de « chèques VAE », à signer avec chaque vélociste,

- a approuvé l'attribution d'un montant de 30 000 € à cette opération pour l'année 2018,
- a autorisé Monsieur le Président à lancer un appel public à candidatures, en vue d'établir la liste des vélocistes participant à l'opération,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention-type de partenariat pluriannuelle et tout document afférent à ce dispositif.

AT 09 - Opération de restauration immobilière (ORI) – Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés – Quartier des Carmes à Orléans – Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU) – Approbation des travaux et des délais d'exécution.

Le conseil métropolitain a approuvé les travaux portant sur les 11 immeubles visés dans la délibération et a approuvé les délais de réalisation fixés à 18 mois pour les copropriétés et à 15 mois pour les immeubles en mono propriété.

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01 - Développement durable – Plan climat air énergie territorial – Mise en œuvre de la politique énergie-climat – Lancement de la démarche Cit'Ergie – Approbation du principe.

Le conseil métropolitain a approuvé le principe de lancement de la démarche de labellisation Cit'Ergie, suivie par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),

DD 02 - Assainissement – Commune de Fleury-les-Aubrais – Zone d'activité des Bicharderies – Pollution du réseau d'eaux pluviales - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec la société TRADIVAL.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant Orléans Métropole et la société TRADIVAL,
- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec la société TRADIVAL et ayant pour objet l'indemnisation par cette dernière correspondant au remboursement de l'intégralité du coût des travaux de dépollution qu'Orléans métropole a pris en charge pour son compte soit 7 194,58 € pour solde de tous comptes,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel,

DD 03 - Eau potable - Délégation de service public pour la gestion de l'eau potable sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Combleux, Chécy et Mardié - Transfert du contrat d'affermage conclu avec la société NANTAISE DES EAUX SERVICES à la société SUEZ EAU FRANCE - Approbation d'un avenant n° 3.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Combleux, Chécy et Mardié ayant pour objet d'autoriser le transfert du contrat détenu par Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

DD 04 - Eau potable - Communes de Saran et de Saint-Cyr-en-Val - Travaux de branchements et d'installation de compteurs - Approbation de tarifs 2018.

Le conseil métropolitain :

- a fixé les tarifs eau potable pour les travaux de branchements et les travaux d'installation de compteurs applicables sur le territoire de la commune de Saran ainsi que le tarif pour l'installation d'un compteur incongelable applicable sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-en-Val comme suit :

Saran	Installation d'un Branchement Ø 15 - 20 mm	1 766,21 € HT
	Installation d'un Branchement Ø 21 - 30 mm	1 922,40 € HT
	Installation d'un Branchement Ø 31 - 40 mm	2 046,05 € HT
	Installation d'un Branchement > Ø 40 mm	sur devis
	Ouverture d'un branchement	24,96 € HT
	Fermeture d'un branchement	24,96 € HT
	Suppression d'un branchement	sur devis
	Travaux divers : - Remise en état des installations mises en place par le propriétaire - Déplacement ou modification des branchements à la demande de l'abonné - Réparation résultant d'une faute prouvée de l'abonné	sur devis
	Pose du compteur	24,96 € HT
	Déplacement du compteur	125,00 € HT
	Dépose du compteur	24,96 € HT
	Réinstallation du compteur	24,96 € HT
	Remplacement ou réparation du compteur détérioré	sur devis
	Vérification du compteur sans dépose	24,96 € HT
	Vérification du compteur par étalonnage (si le compteur répond aux prescriptions réglementaires):	
	compteur d'eau Ø 15 à 40 mm	210,00 € HT
	compteur d'eau Ø 50 à 80 mm	330,00 € HT
	compteur d'eau Ø 100 à 150 mm	400,00 € HT
	souscription du contrat d'abonnement	gratuit
	Résiliation du contrat d'abonnement	gratuit
	frais de contrôle puits et forages à usage domestique	gratuit
Saint-Cyr-en-Val	installation d'un compteur d'eau incongelable	au prix réel

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

TP 01 - Infrastructures – Commune de Fleury-les-Aubrais - Rues Tino Rossi et Edith Piaf - Aménagement des trottoirs en enrobé - Intervention sur propriété privée - Approbation de trois conventions de mandat à passer avec les bailleurs.

Le conseil métropolitain :

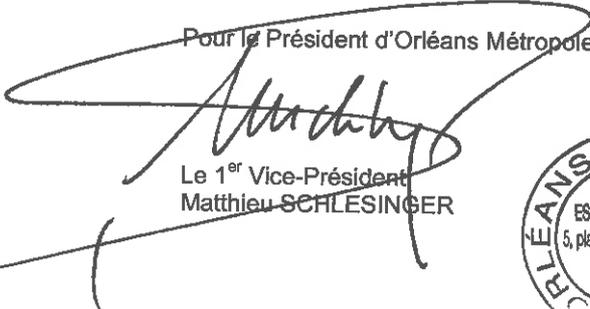
- a approuvé les conventions de mandat par lesquelles Immobilière Centre Loire, Logem Loiret et Les Résidences de l'Orléanais autorisent Orléans Métropole à effectuer les travaux de réfection du revêtement sur les propriétés privées constituées des accès aux garages des habitations appartenant aux bailleurs concernés rues Tino Rossi et Edith Piaf à Fleury-les-Aubrais. Les bailleurs s'engagent à rembourser à la métropole les coûts générés par la réalisation de ces travaux pour les montants estimés suivants :

- Immobilière Centre Loire..... 960,60 € TTC
- Logem Loiret.....14 196,72 € TTC
- Les Résidences de l'Orléanais..... 342,00 € TTC

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions au nom de la métropole ;

A Orléans, le **16 AVR. 2018**

Pour le Président d'Orléans Métropole


Le 1^{er} Vice-Président
Matthieu SCHLESINGER



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.